Communiqué de presse

Crise agricole, qualité sanitaire, réglementations européennes : la filière semences céréales fait bloc pour préparer l'avenir

6 février 2026

Contacts

Ludovic CHANUT
Secrétaire général
Section Céréales à paille et protéagineux
01 42 33 89 03
ludovic.chanut@semae.fr

Rosine DEPOIX
Chargée de relations presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

Dans un contexte de crise économique et climatique sans précédent, l'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé) et SEMAE (l'interprofession des semences et plants) ont réuni plus de 100 acteurs de la filière céréales à paille et protéagineux à la Cité universitaire de Paris le 4 février, à l'occasion de la Rencontre Filière Semences 2026.

L'objectif de cette rencontre était de partager un diagnostic lucide et de tracer des perspectives communes autour de trois enjeux majeurs : le progrès génétique, la qualité sanitaire des céréales et l'impact des nouvelles réglementations européennes.

« Face aux crises que traverse notre agriculture, nous avons plus que jamais besoin d'un esprit de filière, uni, cohérent et offensif », a rappelé en ouverture Thierry Momont, président de la section céréales à paille et protéagineux de SEMAE.

Les agriculteurs continuent de miser sur le progrès génétique

Premier enseignement fort : la confiance des agriculteurs dans la génétique reste élevée, malgré la hausse des charges et la stagnation des rendements. Une étude nationale (commandée par l'UFS et financée par SEMAE) présentée par ADquation montre que près de 90 % des agriculteurs s'intéressent aux

nouvelles variétés et se disent globalement satisfaits de l'offre actuelle en blé tendre et orge de printemps.

Leurs attentes sont claires :

- résistance aux maladies,
- adaptation au changement climatique,
- maintien de la productivité.

« La semence est reconnue comme une solution clé pour continuer à produire dans un contexte climatique et économique de plus en plus contraint », souligne Clémence Boulanger, chargée d'étude chez ADquation.

Pour ARVALIS, la stagnation des rendements n'est pas liée à un déficit d'innovation variétale, mais à l'accumulation de facteurs externes : aléas climatiques extrêmes, retraits de solutions phytosanitaires et contraintes réglementaires.

« Sans les variétés actuelles, la campagne 2024, marquée par une pression sanitaire exceptionnelle, aurait été bien plus catastrophique », alerte Romain Valade, chef du service génétique, **phénotypage et écophysiologie** d'ARVALIS.

Qualité sanitaire : l'ergot, un défi collectif majeur

Deuxième table ronde : la qualité sanitaire des céréales, devenue un sujet critique pour l'ensemble de la chaîne, du champ à l'assiette. L'année 2024 a été marquée par une recrudescence inédite de l'ergot, entraînant des refus de lots et des pertes économiques importantes.

« Sur certains moulins, plus de 10 % des approvisionnements ont été refusés pour présence d'ergot. C'est un choc pour toute la filière », témoigne Charles Néron-Bancel, directeur achats filières amont chez Panzani.

Les intervenants ont rappelé que la maîtrise sanitaire repose sur trois leviers complémentaires :

1. La génétique, premier outil de prévention durable,
2. Les pratiques agronomiques au champ (choix variétal, désherbage, travail du sol),
3. La surveillance et le stockage.

« La recherche et l'innovation génétique ont été, sont et resteront le levier le plus efficace pour sécuriser la qualité sanitaire des céréales », insiste Christine Bar, Cheffe du service qualité et valorisation d'ARVALIS.

Nouvelles réglementations européennes : vigilance sur l'équilibre innovation / propriété intellectuelle

Dernier temps fort : l'impact des nouvelles réglementations européennes, notamment sur les nouvelles techniques génomiques (NGT) et le futur règlement sur la reproduction des matériels végétaux (PRM).

Si l'accès aux NGT est perçu comme une opportunité majeure pour accélérer l'innovation, de fortes inquiétudes persistent quant à la brevetabilité du vivant et à la préservation du Certificat d'Obtention Végétale (COV).

« Le COV est un pilier de notre modèle européen : il garantit à la fois l'innovation, la diversité variétale et le droit des agriculteurs à ressemer », rappelle Régis Fournier, vice-président de l'UFS (Union française des semenciers).

Le ministère de l'Agriculture partage cette vigilance et annonce un suivi renforcé des effets du futur règlement.

« Si des déséquilibres apparaissent, des mesures correctrices pourront être proposées au niveau européen », précise Laurent Jacquiau, Chef du bureau des semences et des solutions alternatives à la DGAL (Direction générale de l'alimentation).

François Desprez, Vice-Président de SEMAE ajoute : « *Il faut que l'on organise la coexistence entre le brevet et le COV. Nous ne sommes pas tous d'accord et ça a été gravé dans le marbre de la position de l'UFS ; notre administration est un peu isolée en Europe sur ce sujet de la brevetabilité. Maintenant, serrons-nous les coudes pour dire : ça s'accompagne, ça s'organise, la coexistence. Sinon, effectivement, il y a danger* ».

Une filière unie face à une crise sans précédent

En conclusion, Éric Thirouin, président de l'AGPB, a appelé à un sursaut collectif.

« Nous produisons aujourd'hui en dessous de nos prix de revient. Sans génétique performante, sans moyens de production et sans règles équitables en Europe, la France décroche ».

Tous les acteurs ont réaffirmé la nécessité :

- de relancer l'investissement en recherche variétale,
- de préserver le modèle français COV / CRIV, reconnu pour son équilibre,

- et de parler d'une seule voix auprès des pouvoirs publics français et européens.

Pour visionner les différentes tables rondes du colloque :
https://www.youtube.com/user/tvagri/live
1ère table ronde : https://www.youtube.com/watch?v=LvmAiJlotbs
2ème table ronde : https://www.youtube.com/watch?v=Hhu_dylXx_s
3ème table ronde : https://www.youtube.com/watch?v=EoebLf4i5Nk

À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 61 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive, elle est le 1er producteur européen de semences agricoles (370 000 ha) et le 1er exportateur mondial hors potagères (2,3 milliards €).